

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDE DES TEXTILES ANCIENS

La Présidente

Madame, Monsieur,

Vous désirez devenir membre du Centre International d'Etude des Textiles Anciens, nous vous en remercions.

Depuis 1999, les demandes de candidature doivent être parrainées par un seul membre actif du CIETA.

Il vous appartient donc :

1. de solliciter une lettre de recommandation d'un membre actif du CIETA qui vous connaît ou connaît vos activités dans le domaine des études textiles.
2. de faire parvenir cette lettre de recommandation, ainsi que votre curriculum vitae et votre fiche d'adhésion dûment remplie, au Secrétariat du CIETA ou à un membre du Conseil de Direction.

Votre dossier sera alors soumis au Conseil de Direction qui se réunit annuellement, à l'automne. Nous vous informerons de la décision prise en vous adressant, si votre candidature est acceptée, les documents administratifs nécessaires (statuts, notices, appel de cotisation).

Avec nos sentiments les meilleurs,

Prof. Dr. Birgitt Borkopp-Restle
Présidente du CIETA

N.B. : Les candidats peuvent solliciter les membres du Conseil de Direction pour les aider dans leur recherche de recommandation (voir liste des membres du Conseil de Direction)

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDE DES TEXTILES ANCIENS

ADHESION, COTISATIONS ET ABONNEMENTS, ORGANISATION

Les candidatures sont soumises à l'approbation des membres du Conseil de Direction, eux-mêmes élus en Assemblée Générale. Le Conseil de Direction se réunit une fois par an à l'automne. L'Assemblée Générale se réunit tous les deux ans à l'occasion des congrès.

Les demandes d'adhésion sont à adresser par écrit en français ou en anglais au secrétariat du CIETA à Lyon, sous forme de lettre à l'attention de la Présidente accompagnée de la fiche de candidature, d'un curriculum vitae et d'une lettre de recommandation d'un membre actif du CIETA.

COTISATIONS ET ABONNEMENTS

Trois sortes d'adhérents au CIETA :

1. **Membres institutionnels** : institutions, musées, associations ou autres, souhaitant recevoir les publications périodiques du CIETA et pouvoir envoyer un ou plusieurs de leurs représentants aux rencontres internationales du CIETA. La cotisation annuelle de 110 € ou 155 US \$ est l'un des supports financiers essentiels à la publication du Bulletin.
2. **Membres individuels** : conservateurs, restaurateurs, historiens et tout spécialiste textile souhaitant recevoir les publications périodiques du CIETA et assister à ses rencontres. La cotisation annuelle est de 50 € ou 70 US \$.
3. **Membres abonnés** : bibliothèques, musées, universités souhaitant uniquement recevoir les publications périodiques du CIETA. L'abonnement annuel est de 65 € ou 90 US \$.

ORGANISATION

Une Assemblée Générale réunit les membres du CIETA tous les deux ans dans un pays membre. Tous les 6 ans environ, l'Assemblée Générale a lieu à Lyon.

Elle élit les membres du Conseil de Direction pour la période comprise entre deux Assemblées Générales. Elle examine et vote les décisions proposées par le Conseil de Direction.

Un Conseil de Direction qui se réunit chaque année :

- traite toutes questions soumises au vote de l'Assemblée Générale,
- élit un Président pour un mandat de 4 ans, désigne les Vice-Présidents qui assistent le Président avec pouvoir consultatif, et forment le Bureau.

Une assistance technique avec une Secrétaire Générale Technique qui dispense la formation technique textile avec deux sessions annuelles et participe à la relecture des vocabulaires techniques avant leur publication. Elle traite toutes les questions scientifiques.

Un service administration-gestion assuré par une Secrétaire Générale Administrative pour toutes les questions de finances, d'organisation des sessions techniques et des Assemblées Générales, d'administration générale et de réalisation des publications.

La réalisation du Bulletin et des Gazettes est confiée à un **Editeur** qui reçoit les articles, procède à leur sélection, contrôle leur contenu et leur traduction. Il participe également à la mise en page du Bulletin, imprimé dans une maison lyonnaise.

Ressources : Association (Loi 1901) à but non lucratif, le CIETA vit essentiellement des cotisations de ses membres. Le montant des cotisations est fixé par le Conseil de Direction. Parallèlement aux cotisations, d'autres produits peuvent être enregistrés tels les ventes de publications et les Sessions Techniques.

Dossier adhésion, cotisations et abonnements :
Page 1 : la lettre du Président
Page 2 : adhésion, cotisations et abonnements, organisation
Page 3 : fiche d'adhésion

CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDE DES TEXTILES ANCIENS

FICHE DE CANDIDATURE AU CIETA

Merci de bien vouloir compléter cette demande de candidature en langue française ou anglaise, et de la renvoyer au Secrétariat Général du CIETA par courrier postal ou électronique

MEMBRE INDIVIDUEL MEMBRE INSTITUTIONNEL MEMBRE ABONNE

Titre du candidat ou du représentant de l'institution : Mme Mlle M.

PRENOM :
NOM DE FAMILLE :

ADRESSE DU CANDIDAT (privée ou professionnelle) / NOM ET ADRESSE DE L'INSTITUTION :

TELEPHONE : FAX : E-MAIL :

DATE DE NAISSANCE :

DIPLOMES UNIVERSITAIRES OU QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES :

TITRE EXACT ET NATURE DU TRAVAIL :

SPECIALITES DANS LA RECHERCHE TEXTILE :

PRINCIPALES PUBLICATIONS :

POUR QUELLES RAISONS SOUHAITEZ-VOUS DEVENIR MEMBRE DU CIETA ?

SIGNATURE :
DATE :

Veillez joindre une lettre de recommandation d'un membre actif du CIETA, ainsi qu'un c.v. rédigé en français ou en anglais

34, rue de la Charité - 69002 Lyon - France - Siret 779 845 767 00010
Tél 33 (0)4 78 38 42 10 - Fax 33 (0)4 72 40 25 12 - cieta@mtmad.fr ; www.cieta-textile.org